



COMITÉ DU CALVADOS DE HANDBALL

Equipe Départementale Arbitrage 14 - EDA - SAISON 2016/2017

MEMENTO DE L'ARBITRE DÉPARTEMENTAL

Composition EDA 14 (CDA) :

Caroline BLONDÉ	Présidente	☎ 06 10 48 59 65
Cédric BLONDÉ	Vice-président	☎ 06 88 86 96 26
(Désistement/désignation)		@ Cedrichand07@gmail.com
Patrick OSOUF	Formation et suivis	@ p.osouf@wanadoo.fr
Mathias LEVARD	Formation	@ oriana.mathys@orange.fr
Laurent LETELLIER	Formation	@ laurent.letellier0993@orange.fr
Guillaume ROCQUE	Formation	@ familleroque@orange.fr
Lilian LEBON	Consultant CTA	@ lilian3125@free.fr

Dates de formation :

Juge arbitre T3 :

- *Vendredi 09 Septembre 2016 à 18h00 à Colombelles.*
- *Samedi 10 Septembre 2016 à 10h00 à Colombelles.*

Un test physique et un test écrit sont obligatoires pour chacun des arbitres.

Tarifs :

Excellence : 23 €

Autres catégories : 19 €

Coupe du Calvados : 23 €

Indemnités de déplacement : **0,32 € du kilomètre** sur la distance moyenne calculée entre la ville du domicile et la ville du gymnase.

Pour les binômes, un seul déplacement sera remboursé, mais l'indemnité de rencontre sera payée pour chaque arbitre.

Seuls les arbitres ayant renseignés leurs frais sur la feuille de match électronique seront remboursés.

Obligations (CMCD) :

Pour qu'un arbitre soit reconnu obligataire, il faut qu'il ait officié sur **9** rencontres pour les structures départementales et régionales. Un arbitre qui aura réalisé **22** arbitrages pourra compter pour deux arbitres.

Disponibilités :

Il est obligatoire de communiquer ses disponibilités (**3 semaines en avance**) via IHand ou en cas de difficulté, contacter Lucie LETOURNEUR qui vous guidera dans cette démarche.

Aucune désignation ne sera effectuée si les disponibilités ne sont pas communiquées dans les délais.

Des relances seront effectuées pour obtenir les disponibilités, mais dans le cas où l'arbitre ne répond pas, il sera remis à la disposition de son club.

Tout désistement qui survient une semaine avant la rencontre (vendredi 18h), sera comptabilisé comme une absence d'arbitre et pénalisé financièrement pour le club de rattachement. (Deux fois l'indemnité d'arbitrage).

Pour tout désistement survenant le week end de la rencontre, vous devez prévenir

Cédric BLONDÉ au 06 88 86 96 26,

en cas contraire, vous serez comptabilisé comme absent.

Pour les forfaits de vos équipes, merci de téléphoner à Caroline BLONDÉ.

Dans tous les cas, il faut communiquer et ne pas hésiter à nous contacter. Nous sommes toutes et tous à votre écoute afin que vos arbitrages se passent dans les meilleures conditions possibles

